



Mairie - 1 place F. Mitterrand - 58 140 Lormes
03.86.22.31.55. contactmairielormes@lormes.fr

COMMUNE DE LORMES

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU CHINON

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation : 07/01/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune de Lormes, légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Christian PAUL, Maire.

Étaient présents :

Christian PAUL, André LUTREAU, Danièle PERROT, Désiré LOMBART, Christiane CHAPUIS, Sophie CONSTANT, Florence SAUGERAS, Patrick MACADRE, Arnaud BERNARD,

Étaient absents : /

Étaient excusés : Julien LANGEVIN, Jean-Marc BOURGEOT, Jean-Luc BIERRY, Chantal AUGY, Fabien BZIN, Nicole SCHMITT

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Florence SAUGERAS

- 1- DEMANDE DE SUBVENTION - CONSTRUCTION D'UN HANGAR MUNICIPAL
- 2- DEMANDE DE SUBVENTION - ACCUEIL DU PROJET TZCLD
- 3- DEMANDE DE SUBVENTION - MISE EN PLACE D'UN TERRAIN DE TENNIS COUVERT
- 4- DEMANDE DE SUBVENTION - NETTOYAGE DE FRICHES
- 5- PERSONNEL COMMUNAL *CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE*
- 6- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE M. JORDAN DELFOSSE
- 7- PLAN DE FINANCEMENT – MODERNISATION DE LA GESTION DE LA
RELATION USAGER – France RELANCE
- 8 - DENOMINATION DE VOIE DES HAMEAUX DE LORMES
- 9 - CONFÉRENCE DES TIERS LIEUX EN PAYS NIVERNAIS MORVAN
- 10 - DEMANDE DE SUBVENTION – FOND FRICHES ETAT VAGUE 3 - 2022

1- DEMANDE DE SUBVENTION - CONSTRUCTION D'UN HANGAR MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant concernant la construction d'un hangar municipal :

Dépenses		Recettes		
Construction 3 travées supplémentaires	40336	DETR 2022	36719,22	60%
Installation cuve de récupération eaux pluviales	11509,2			
Terrassement pour extension	9353,5	Autofinancement	24479,48	40%
TOTAL	61 198,70 €	TOTAL	61198,70	100%

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

- approuve la proposition de plan de financement,
- autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions identifiées.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION - ACCUEIL DU PROJET TZCLD

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant concernant l'accueil du projet TZCLD :

DEPENSES		RECETTES		
<i>Acquisition (non subventionnée)</i>	<i>73 000</i>	DETR 2022	227304	50%
Travaux	315700	Autres financements	75768	17%
Maitrise d'oeuvre et frais annexes	63140	Autofinancement	148768	33%
TOTAL	451 840	TOTAL	451840	100%

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

- approuve la proposition de plan de financement,
- autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions identifiées.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION - MISE EN PLACE D'UN TERRAIN DE TENNIS COUVERT

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant concernant la mise en place d'un terrain de tennis couvert :

Dépenses		Recettes		
Tennis	826 000	DETR 2022	495600,00	60%
		Autofinancement	330 400	40%
TOTAL	826 000	TOTAL	826 000,00	100%

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

- approuve la proposition de plan de financement,
- autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions identifiées.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION - NETTOYAGE DE FRICHES

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant concernant le nettoyage de friches :

DEPENSES		RECETTES		
Diagnosics amiante avant travaux club des jeunes	2625,00	DETR 2022	72473,4	60%
Diagnostic amiante avant travaux garage	2625,00	Autofinancement	48315,6	40%
Désamiantage club des jeunes	16361,00			
Désamiantage garage	18404,00			
Démolition club des jeunes	8400,00			
Démolition bâtiment rue du pont national	48544,00			
Démolition garage	18100,00			
Dégazage cuves club des jeunes	710,00			
Dégazage cuves garage	3740,00			
Extraction des cuves club des jeunes	320,00			
Extraction des cuves garage	960,00			
TOTAL	120789,00	TOTAL	120789	100%

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

- approuve la proposition de plan de financement,
- autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions identifiées.

5 - PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint technique

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil municipal de **créer un poste d'adjoint technique**, catégorie C, **à temps complet**, soit 35h00 afin de renforcer les effectifs du service technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

La création d'un emploi d'adjoint technique, catégorie C à temps complet, soit 35h00 à compter du 01 Mars 2022.

Cet emploi sera pourvu par **M. Jonathan Frisch Limousin**, actuellement contractuel à la Commune au grade d'Adjoint technique, stagiaire de la fonction publique territoriale à partir du 1^{er} mars 2022.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour rendre exécutoire cette décision.

6 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE M. JORDAN DELFOSSE

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de M. Jordan Delfosse, à partir du 21/03/2022 jusqu'au 21/09/2022 pour une durée de 6 mois à raison de 35h par semaine.

Ce contrat fera l'objet d'une convention avec l'État pour une prise en charge dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (80% sur 20 heures).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité le renouvellement du contrat de Monsieur Jordan Delfosse

7 - PLAN DE FINANCEMENT – MODERNISATION DE LA GESTION DE LA RELATION USAGER – France RELANCE

Dans le cadre de la modernisation de ses services aux usagers, Monsieur le Maire propose l'adoption de ce plan de financement, comprenant une borne d'affichage légale et la numérisation des actes d'états civils et du cimetière.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Offre affichage légal	10 717	Subvention régionale – 56.08	11747.71	40
Offre Numeriz (état civil)	5 033,28	France relance	11747.71	40
Offre GESCIME (cimetière)	13 619	Autofinancement	5873.85	20
Total	29 369 .28	Total	29 369.28	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à solliciter les subventions présentées dans le cadre du plan de financement ci-dessus.

8 - DENOMINATION DE VOIE DES HAMEAUX DE LORMES

Le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération)
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations

9 - CONFÉRENCE DES TIERS LIEUX EN PAYS NIVERNAIS MORVAN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, le plan de financement suivant pour l'organisation d'une conférence qui a pour but de mettre en valeur les tiers lieux, de faire du lien entre les structures et de les informer sur les possibilités de développement.

Dépenses		Recettes		
Organisation de la journée du 4 mars 2022	5 500	FNADT	4 400	80%
		Autofinancement	1 100	20%
TOTAL	5 500	TOTAL	5 500	100%

Cette journée étant portée par les fabriques de territoire de Lormes et de Luzy ainsi que par le Pays Nivernais Morvan, l'autofinancement pourra être sollicité par la commune de Lormes auprès des autres structures organisatrices.

10 - DEMANDE DE SUBVENTION – FOND FRICHES ETAT VAGUE 3 - 2022

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant concernant le nettoyage de trois friches pour la création d'un Tiers Lieu culturel à Lormes :

DEPENSES		RECETTES		
Diagnostics amiante avant travaux club des jeunes	2625,00	DETR 2022	72473	48%
Diagnostic amiante avant travaux garage	2625,00	Fond Friche Etat vague 3	46718	32%
Désamiantage club des jeunes	16361,00	Autofinancement	29798	20%
Désamiantage garage	18404,00			
Démolition club des jeunes	8400,00			
Démolition phase 1 bâtiment rue du pont national	56199,00			
Démolition phase 2 bâtiment rue du pont national	20545,00			
Démolition garage	18100,00			
Dégazage cuves club des jeunes	710,00			
Dégazage cuves garage	3740,00			
Extraction des cuves club des jeunes	320,00			
Extraction des cuves garage	960,00			
TOTAL	148989	TOTAL	148989	100%

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,

- approuve la proposition de plan de financement,
- autorise le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter les subventions identifiées.